



**PÔLE AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT
TERRITORIAL**

Direction du développement, de l'aménagement et de
l'environnement

Hôtel du Département – Rue Ferdinand Buisson
62018 ARRAS Cedex 9

Dossier suivi par : Jodie DUBOIS
Gestionnaire de dossiers urbanisme
Service développement territorial
dubois.jodie@pasdecals.fr - 03 21 21 91 58

Monsieur Claude BACHELET
Président
Pôle d'équilibre territorial et rural Ternois 7
Vallées
400 rue du Maisnil
Parc des Moulins
62130 HERLIN-LE-SEC

Vos réf : votre courrier du 25 avril 2025

Nos réf : DDAE/SDT/U – AC/LCT/JD

Objet : avis du Département – arrêt de projet du SCOT Ternois – 7 Vallées

Monsieur le Président,

Par courrier susvisé, vous avez adressé au Département, une demande d'avis dans le cadre de votre arrêt de projet du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) Ternois – 7 Vallées.

Le projet porte sur l'élaboration d'un nouveau SCOT, extension du SCOT du Pays du Ternois par l'intégration du périmètre de la communauté de communes des 7 Vallées, et l'élaboration des nouveaux documents afférents. Le conseil communautaire a prescrit cette élaboration en 2021.

Cet arrêt de SCOT prend notamment en considération les apports de la loi Climat et résilience de 2021 et le rôle du SCOT dans la lutte contre le changement climatique et l'artificialisation des sols par la déclinaison de l'objectif de réduction de la consommation d'espace, issue de la modification du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement durable et d'Équilibre des Territoires (SRADDET), approuvée le 21 novembre 2024.

La vision stratégique du territoire s'articule autour de quatre axes :

- 1- l'attractivité et développement : un territoire qui valorise son activité économique ;
- 2- la durabilité et résilience : un territoire proactif face aux conséquences du changement climatique ;
- 3- l'équilibre et complémentarité : un territoire solidaire et tourné vers l'avenir ;
- 4- l'identité et proximité : un territoire rural et authentique.

Le Département prend en considération plusieurs éléments de ce projet au regard de ses compétences :

- les mobilités alternatives, particulièrement les aménagements cyclables ;
- l'itinérance et la randonnée pédestre ;
- les Espaces Naturels Sensibles (ENS) ;
- l'attractivité touristique ;
- la mobilité routière, particulièrement les routes départementales ;
- la biodiversité sur les propriétés départementales.

D'une part, au titre de la randonnée, l'ancienne voie ferrée reliant Saint Pol-sur-Ternoise à Auxi-le-Château n'est pas mentionnée comme chemin de randonnée « La Transternésienne », inscrit dans le Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées (PDIPR).

En effet, bien qu'il y ait un projet de véloroute, ce chemin est actuellement une liaison de randonnée inscrite au PDIPR et faisant l'objet d'un plan de gestion.

Aussi, le Département souhaite que soit mentionné plus explicitement et valorisé en tant que randonnée cette liaison et non uniquement comme une emprise foncière pour le projet de véloroute.

De plus, l'orientation 4.1 « *Préserver et valoriser les paysages comme biens communs, supports de biodiversité, de l'identité et de l'attractivité du territoire* » est en compatibilité avec la politique départementale des ENS ainsi qu'en terme de paysage et de biodiversité.

D'autre part, l'orientation 3.3 « *Renforcer et élargir les possibilités de déplacement en accord avec les nouvelles formes de mobilité, afin de mieux répondre aux besoins des jeunes et du vieillissement de la population* », transcription de votre plan de mobilité simplifié, est en cohérence avec la politique départementale sur les mobilités.

Le plan vélo départemental 2022-2027 a été approuvé en Conseil départemental le 30 janvier 2023, et regroupe 4 orientations déclinées en 13 actions :

- impulser le développement d'un réseau cyclable attractif, sécurisé, maillé et adapté aux enjeux actuels de mobilité.
- faire du Département un acteur exemplaire de la mobilité du quotidien à vélo.
- mettre le vélo au service d'une mobilité plus inclusive et solidaire.
- animer une dynamique territoriale pour répondre aux besoins des usagers en matière de vélo.

Dans ce cadre, il a été identifié 2 itinéraires et 18 boucles cyclables sur le territoire concerné :

- boucle n° 27 « La Chartreuse » ;
- boucle n° 28 « Le Bras de Bronne » ;
- boucle n° 29 « La Créquoise » ;
- boucle n° 30 « Les Châteaux » ;
- boucle n° 31 « Les Eaux Vives » ;
- boucle n° 32 « Les Granges » ;
- boucle n° 33 « Les Pierres Blanches » ;
- boucle n° 34 « Le Donjon » ;
- boucle n° 39 « La Vallée de l'Authie » ;
- boucle n° 40 « La Forêt » ;
- boucle n° 41 « Le Soleil de Satan » ;
- boucle n° 42 « Le Sentier Boisé » ;
- boucle n° 43 « La Promenade Verte » ;
- boucle n° 44 « Les Hayures » ;
- boucle n° 45 « Les Roques » ;
- boucle n° 50 « Les Vallées » ;
- boucle n° 51 « Les Trois Eglises » ;
- boucle n° 52 « L'Allée des Tilleuls » ;
- itinéraires : V362 et Projet Véloroute Saint-Pol-sur-Ternoise – Auxi.

Pour votre parfaite information, ce projet de véloroute voie verte 370 est en cours d'étude.

Egalement, votre plan d'aménagement stratégique met en avant la densification du réseau d'aires de covoiturage à l'entrée des polarités et le long des infrastructures routières les plus importantes. Plusieurs aires sont identifiées dans le schéma interdépartemental de covoiturage sur le territoire concerné :

<i>Commune</i>	<i>Localisation</i>	<i>État</i>	<i>Nom de l'aire</i>	<i>Hierarchisation</i>	<i>Date de mise en service</i>	<i>Nombre de places réalisées ou issues du schéma</i>
Beaurainville	Gare	Projet		Locale		15
Campagne-les-Hesdin	Échangeur D939/D129/D130	Projet		Locale		15
Hesdin	Gare	Projet		Locale		5
Marconne	Échangeur D939/D136	Réalisée	Aire de Marconne		2014	17

Frévent	Carrefour D916/D941/D339	Projet		Locale		15
Pernes	D700	Projet		Locale		15
Anvin	Gare	Projet		Locale		10
Saint-Pol-sur-Ternoise	Carrefour D941/D87/D86	Projet		Complémentaire		20
Saint-Pol-sur-Ternoise	Echangeur D939/D916	Réalisée	Aire de Saint-Pol-sur-Ternoise Sud		2020	34

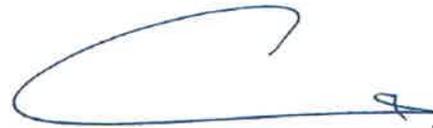
Enfin, pour votre parfaite information, le Département va entreprendre des travaux sur les projets routiers suivants :

- réfection de chaussée entre Croix-en-Ternois et Humières ;
- aménagement du giratoire entre les routes départementales 939 et 81 sur la commune de Ligny-Saint-Flochel.

Sous réserve du respect des éléments listés ci-dessus, le Département émet un avis favorable sur votre projet, et reste à la disposition des collectivités pour tout projet d'aménagement cyclable, d'aire de covoiturage et de biodiversité.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de ma considération distinguée.

Arras, le 7 juillet 2025
Pour le Président du Conseil départemental,



Signé électroniquement par
Arnaud CURDY, par délégation de Jean-Luc
DEHUYSSER
Directeur du développement, de l'aménagement et de
l'environnement

